

Règlements de l'expérience

Face aux Dragons Lévis

CRITÈRES GÉNÉRAUX POUR TOUS

Les participants qui s'inscrivent à l'expérience Face aux Dragons Lévis doivent :

- Être âgés de 15 et plus;
- Avoir un projet entrepreneurial ou être déjà en affaires (entreprise en prédémarrage ou existante depuis 3 ans ou moins);
- Résider, étudier ou avoir une place d'affaires à Lévis;
(Pour le volet études, les niveaux de scolarité suivants sont acceptés : secondaire, éducation des adultes, formation professionnelle, collégial et universitaire)

L'inscription à l'expérience Face aux Dragons Lévis est limitée à une participation par personne et par projet pour l'ensemble des éditions. Toute personne ayant déjà participé à l'expérience Face aux Dragons Lévis verra son inscription refusée. Une exception est cependant accordée pour la catégorie « Entrepreneuriat étudiant », sous réserve du respect des critères spécifiques énoncés ci-dessous.

NB. Pour les projets de niveau secondaire, la supervision d'un professionnel de l'éducation est requise (enseignant, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, intervenant, conseiller d'orientation, directeur, etc.).

CRITÈRES SPÉCIFIQUES PAR CATÉGORIE

Entrepreneuriat étudiant

- ✓ Le projet répond à la définition du projet entrepreneurial :
Un projet entrepreneurial doit répondre à un besoin réel en créant un produit ou un service qui entraîne une répercussion dans le milieu (public-cible plus grand que les participants eux-mêmes);
- ✓ Les participants sont tous au 2e cycle du secondaire (secondaire 3, 4 ou 5) ou au postsecondaire. Le premier cycle du secondaire n'est pas admissible.
- ✓ Le projet est réalisé en majorité au cours de l'année scolaire;
- ✓ Le projet ne peut être fictif;
- ✓ Tous les participants du projet sont des élèves ou des étudiants;

- ✓ Un projet déjà présenté à l'expérience Face aux Dragons Lévis lors d'une édition antérieure* doit être novateur et comporter une nouveauté significative et considérable (l'ajout d'un produit dans une gamme de produits n'est pas assez significatif).
- * Spécifier, lors de l'inscription, l'édition antérieure au cours de laquelle le projet a été déposé.

Création d'entreprise / Développement d'une entreprise existante

- ✓ Le projet répond à la définition d'un projet entrepreneurial :
Un projet entrepreneurial doit répondre à un besoin réel en créant un produit ou un service qui entraîne une répercussion dans le milieu (public-cible plus grand que les participants eux-mêmes);
- ✓ Le projet d'affaires ou l'entreprise doit être en activité depuis moins de 3 ans;
- ✓ Le projet doit être créateur de valeur;
- ✓ L'entrepreneur ou le groupe d'entrepreneurs ne doit pas être en conflit d'intérêts avec l'expérience Face aux Dragons Lévis (implication dans un jury, porte-parole, etc.);
- ✓ L'entreprise en démarrage ne doit pas avoir déjà soumis sa candidature à l'expérience Face aux Dragons Lévis.

AIDE FINANCIÈRE

- ✓ L'aide financière peut varier en fonction du coût d'implantation du projet.
- ✓ Les participants devront justifier l'aide financière demandée aux Dragons en précisant les dépenses auxquelles elle sera associée (produire un montage financier).
- ✓ Le montant d'aide financière accordé par les Dragons peut varier du montant demandé par les participants.

DISTINCTION ENTRE L'EXPÉRIENCE FACE AUX DRAGONS ET LE CONCOURS OSENTREPRENDRE

L'expérience Face aux dragons Lévis n'est pas liée au concours OSEntreprendre. L'organisation de Face aux Dragons Lévis encourage tous les participants à soumettre leurs projets au concours OSEntreprendre puisque les événements sont distincts et indépendants.

BON SUCCÈS !